

Chapitre 3

Une analyse chiffrée ? Mais de qui vous moquez-vous ?

Réponse : manifestement des députés ! Parbleu, c'est bien à eux qu'est destiné ce document. Mais des citoyens également, puisque ce document est public.

En effet, à partir de la page 210, commence une sorte de justification-analyse qui semble avoir plusieurs buts :

1. rassurer les parlementaires sur le fait que le ministère dispose de chiffres et d'analyses ;
2. donner l'impression qu'ils ont été à l'origine du projet de loi. Si les parlementaires de la majorité se sont laissés rassurer facilement ¹, d'autres ont continué à poser des questions de fond. Preuve, s'il en fallait, que ce Document est très loin d'un rapport exhaustif, objectif et sincère attendu pour un tel débat. Et quoiqu'en dise la présidente de la commission de l'Assemblée nationale en réponse à une question dans l'hémicycle, *tout ne se trouve pas dans l'étude d'impact*. C'est même un euphémisme !;
3. renforcer l'adhésion des parlementaires à la nécessité absolue du projet de loi et à l'idée qu'une seule solution est possible et s'impose, en donnant à ce Document la caution de la science ;
4. mettre en lumière de potentielles liaisons, nonobstant des

1. C'est un euphémisme, naturellement.

contours flous, avec d'autres actions en cours, donnant ainsi l'impression d'une très grande cohérence gouvernementale.

Cela n'empêche pas la rapporteure de se tenir droit dans ses bottes quand elle balaye d'un revers de mots les critiques pointant le manque d'étude² :

Vous passez votre temps à dire qu'il n'y a pas de chiffres, mais vous en avez cité vous-même. Des chiffres figurent d'ailleurs dans l'étude d'impact.

Ah oui ? Mais alors, Madame la députée, connaissez-vous le nombre de filles par rapport au nombre de garçons en ief (voir p. 119) ? Connaissiez-vous le nombre d'enfant en ief pour cause de handicap (voir p. 118) ? Connaissiez-vous le nombre de familles choisissant l'ief pour mettre en place une éducation religieuse ? Connaissiez-vous le nombre d'enfant en ief suivant un cours à distance, hors CNED ou encore le nombre de parents diplômés ayant choisis l'ief (p. 78) ? Peut-être avez-vous plus de connaissances sur la répartition en France ?...

Mais, rassurons-nous, comme la honte n'étouffe personne dans la majorité, si vous reconnaissez ce fait, que vous ne disposez que de trop peu de données fiables, vous risqueriez tout au plus un vilain blâme³...

Vraiment, la suite est délectable. On ne peut qu'admirer le passage en force, que même la honte ne retient pas. Dans tout le paragraphe 1.1.3, le raisonnement et la connaissance que montrent les auteurs de ces lignes est absolument pitoyable. Ainsi, ils font appel à *des études scientifiques menées récemment et l'étude Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) de 2012*.

Pour être récentes, c'est un fait, à l'échelle de l'humanité, elles le sont. Mais choisir des recherches de 2004, 2010 et 2013 pour un projet de loi de fin 2020 est comme un aveu. Ou plusieurs. Au choix :

- il n'existe pas d'analyses plus récentes. Comment faire pour donner une base scientifique, donc indiscutable, à ce projet de loi ?

2. Mme Anne Brugnera, députée, rapporteure, discussion en commission spéciale, le 9 juin 2021.

3. Par qui ? voir p. 129.

- il en existe de plus récentes, mais elles ne vont pas dans le sens désiré ;
- personne ne s'est donné le temps d'éplucher les articles sur le sujet, pour connaître l'état des lieux réel.

Alors, vérifions nous-mêmes. Que nous disent les recherches citées ? Entre autres, la première démontre, par l'étude de l'interaction entre parents et enfants, depuis l'âge de sept mois jusqu'à trois ans, qu'une différence gigantesque apparaît dans le nombre de mots connus et utilisés par les enfants selon la catégorie socioprofessionnelle des parents. Mais aussi que le rythme de l'acquisition de mots nouveaux est également impacté : moins les enfants possèdent de mots, moins vite ils en acquièrent de nouveaux.

Cette recherche n'aborde absolument pas la question de l'école et encore moins de l'instruction en famille, mais se contente de conclure à la difficulté de s'attaquer à la pauvreté tellement le retard pris par certains enfants dès l'âge de trois ans est considérable. On voit bien le rapport avec le sujet de ce projet de loi et avec le séparatisme islamique.

Or, trois ans, c'est précisément l'âge de la scolarisation devenue obligatoire : les difficultés sont déjà là. Quel est donc le lien avec le projet d'interdiction de l'ief ?

D'autres études⁴ démontrent également qu'une éducation et une attention (*education and care*) de haute qualité des jeunes enfants a des effets directs et persistants sur leur développement cognitif, social et émotionnel⁵. Mais, aucune de toutes ces études ne fait un lien spécifique et exclusif entre l'école et le développement de l'enfant : si son éducation est attentionnée, avec suffisamment de stimulations variées (langage, logique, raisonnement, social...), alors, son développement en sera durablement amélioré. Ce qui jouera, entre autres, sur ses résultats scolaires. Mais il ne s'agit en aucune manière d'une exclusivité propre à l'école. Ces conclusions sont valables où que soient données cette éducation et ces stimulations. Que l'enfant les reçoive chez lui, dans un centre dédié, à travers une association ou autre, il s'en développera toujours mieux. C'est pourquoi ces études parlent en général d'*éducation et soins donnés tôt*⁶ et non pas de

4. L'étude *Investing in Early Childhood Education : A Global Perspective*, W.S. Barnett, M. Nores - National Institute for Early Education Research.

5. L'étude de W. Barnett nous apprend même que ce lien est connu depuis les années 1960.

6. early childhood care and education.